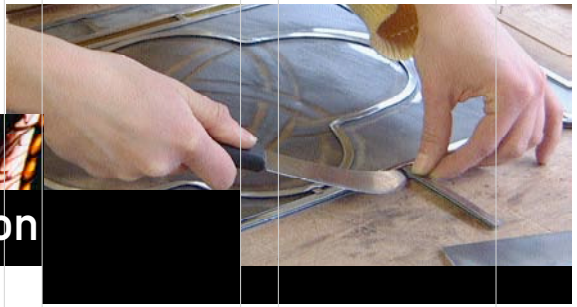
CAP
vitrailliste_

un Brevet
des Métiers d'Arts Verriers
(niveau Bac Pro)
est accessible en 2 ans
aux titulaires du CAP.

Chaleur des tons, luminosité colorée, scintillement des images se retrouvent dans les vitraux, véritables chefs d'œuvre d'hier et d'aujourd'hui.
En suivant cette formation, coupe, mise en plomb, assemblage... n'auront plus de secret pour vous.
Vous travaillerez ensuite dans des ateliers où l'activité de restauration domine.





contenu de la formation

Enseignement pratique et technologique
> 330 heures en 2 ans

TECHNOLOGIE DE MÉTIER
- Tracé
- Découpe
- Assemblage plomb
- Pose du vitrail

TRAVAUX PRATIQUES
- Mise en œuvre de la technologie de métier par la réalisation de vitraux.

VOUS ÉTUDIEZ ÉGALEMENT
- Le dessin d'art
- L'histoire de l'art du verre
- Les arts plastiques (couleur, perspective, calligraphie,...)
- La technologie générale du verre
- Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sur le lieu de travail
- Le contrôle et le suivi des fabrications qualité.

Vos formateurs sont artistes verriers, historiens, artisans professionnels, ingénieur ou technicien : chacun intervenant selon sa spécialité.

Enseignement général

> 470 heures en 2 ans

- Lettres
- Mathématiques et Sciences
- Éducation familiale et sociale, législation
- Langue vivante
- Dessin industriel
- Éducation physique.

Ateliers d'Art DE FRANCE

Fonds social européen

région lorraine

Ministère de

CERFAV
www.idverre.net/FORM

conditions d'admission

Vous avez entre 16 et 25 ans et le verre vous passionne… Vous pouvez suivre cette formation en effectuant :

Un contrat d'apprentissage

Il vous suffit de trouver un artisan ou une entreprise acceptant de signer un contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans. Pour cela, vous pouvez consulter sur internet : **www.idverre.net** les adresses d'entreprises verrières et de maîtres d'apprentissage.
Vous pouvez également vous rendre auprès d'un des organismes suivants : CIO, Chambre de Métiers, Mission Locale pour l'emploi, une permanence accueil PAIO), ...

… et ensuite ?

Votre contrat d'apprentissage ou de qualification en poche, vous commencez l'apprentissage du métier dans l'entreprise.

Périodiquement (2 semaines toutes les 6 semaines) vous vous rendez en Lorraine pour y recevoir la formation qui vous conduira au CAP.

Vous percevez une rémunération en fonction de votre âge et de l'année de formation.

Les frais de déplacement des apprentis : Atelier <•> CNFA, Vannes-le-Châtel <•> Nancy sont remboursés au-delà de 5 km. Une partie des frais de restauration et d'hébergement reste à votre charge.

À noter que suivant votre niveau d'étude acquis à l'entrée en apprentissage, vous pouvez être dispensé(e) de certaines épreuves d'enseignement général. En conséquence des cours aménagés vous seront proposés.

Le Cerfav obtient de forts taux de réussite aux examens et s'engage à aider chaque apprenti(e) à trouver une solution professionnelle (salariat, stage à l'étranger, ...)

contact

Pour toute inscription ou renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le **Centre National de Formation par Apprentissage pour les Arts du Verre** au :

CERFAV
rue de la liberté
F - 54112
Vannes-le-Châtel
téléphone 03 83 25 49 90
télécopie 03 83 25 49 99
internet : www.idverre.net
e-mail : cerfav@idverre.net



AFAQ ISO 9001

Le CNFA, certifié ISO 9001, géré par le Centre Européen de Recherches et de Formation aux Arts Verriers (CERFAV) travaille en étroite collaboration avec les organisations professionnelles représentatives. Quelle que soit l'option, le niveau de recrutement demeure trés élevé, l'offre restant trés inférieure à la demande. Chaque apprenti bénéficie d'un parcours de formation personnalisé qui tient compte de ses acquis. Les résultats aux examens sont en général supérieurs à 90 %. À l'issue de la formation, un compagnonnage européen dans les meilleurs ateliers peut s'envisager dans le cadre des programmes existants (LEONARDO, SESAM).